

## Logiciels

### Logiciels outils

Le choix des logiciels est du ressort de l'équipe éducative. L'animateur informatique pourra conseiller les enseignants en fonction du projet de l'école.

Pour les logiciels outils, le Groupe Ressource Informatique départemental a sélectionné un ensemble de programmes en raison de leur efficacité et de leur coût.

De cette manière, les enseignants travaillent avec des utilitaires reconnus de tous et disponibles sur la plupart des systèmes d'exploitation. D'autre part, pour ces préconisations il n'y aura pas de licence à gérer et l'on pourra diffuser ces logiciels pour un usage au domicile des enseignants et des élèves...

- **Navigateur** : Firefox ou Mozilla
- **Messagerie** : Webmail, Thunderbird ou Mozilla
- **Bureautique** : Abiword, OpenOffice
- **Graphisme** : Gthumb ou XnView, The Gimp

### Licences

Par ailleurs il convient de clarifier sur le plan juridique les différentes licences inhérentes à ces programmes :

- **logiciel commercial** (Droit d'usage limité et payant, simple accès à l'exécutable et non modifiable)
- **logiciel shareware** (Le « shareware » n'est pas un logiciel gratuit. C'est en quelque sorte une version d'évaluation permettant à l'utilisateur d'essayer le logiciel avant de l'acheter. Il est souvent limité au niveau de la durée, mais aussi parfois au niveau des fonctionnalités.)
- **logiciel gratuit** (Le « freeware » est un logiciel complètement gratuit. Il est donc utilisable gratuitement sans aucune restriction. Il peut être copié et même distribué si cela se fait librement.)
- **logiciel libre** (L'expression « Logiciel libre » fait référence à la liberté pour les utilisateurs d'exécuter, de copier, de distribuer, d'étudier, de modifier et d'améliorer le logiciel. <http://tice.edres74.ac-grenoble.fr/educnet/Public/technique/libre> )

## Logiciels à vocation pédagogique

De nombreux titres couvrent pratiquement toutes les disciplines. Pour guider ce choix, il existe une liste de logiciels reconnus d'intérêt pédagogique sur le site du ministère de l'éducation nationale :

logiciels RIP - <http://www.educnet.education.fr/res/liste.htm>

Pour MandrakeLinux, le Groupe Ressource Informatique Départemental propose une compilation de logiciels (libres pour la plupart) :

Site TICE74, rubrique Outils TICE / Les indispensables

[http://tice.edres74.ac-grenoble.fr/rubrique.php3?id\\_rubrique=144](http://tice.edres74.ac-grenoble.fr/rubrique.php3?id_rubrique=144)

D'une manière générale, il faudra éviter de proposer à l'école les logiciels parascolaires que l'enfant trouvera à la maison.

Souvent, des enseignants ont réalisé des programmes très intéressants qu'ils distribuent en « shareware ». Les enseignants peuvent ainsi librement essayer le produit avant d'acquérir la licence d'utilisation pour un prix souvent modique.

Il faut privilégier également tous les produits proposant une licence sur site qui offre l'avantage d'installer un même programme sur autant de machines qu'en compte l'école. S'assurer également de la compatibilité avec un réseau informatique.

**Dans tous les cas, ne pas hésiter à prendre appui sur l'équipe de circonscription et tout particulièrement l'animateur informatique.**